

23 boulevard René Bazin  
85300 CHALLANS

Tél : 02.28.17.39.99  
[office@85100.notaires.fr](mailto:office@85100.notaires.fr)

**Clercs de Notaire**

Agnès BAUDINET  
Stacy DEVESA  
Eva LEGOUPIL  
Valérie PIERRE  
Sabrina ROLLAND

**Assistants juridiques**

Mylène AVRILLA  
Sophie DUMOULIN

**Comptable-taxateur**

Matthieu LECLAIR

**Formaliste**

Clélia MORANTIN

**Négociateur**

Cyril GÉRARD

**PIECES A FOURNIR  
POUR L'OUVERTURE D'UN DOSSIER DE SUCCESSION  
(défunt marié / pacsé)**

**\*\*\* A NOTER \*\*\***

**IL EST INUTILE DE FAIRE DES COPIES.**

**Vous pouvez venir avec les documents originaux  
que nous scannerons,  
ou les envoyer par courriel à : [office@85100.notaires.fr](mailto:office@85100.notaires.fr)**

- Extrait d'acte de décès (à demander à la Mairie du lieu de décès)
- Livret de famille de la personne décédée (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- Contrat de mariage de la personne décédée, ou de son contrat de PACS ou de son jugement de divorce
- Donation entre époux
- Testament
- Livrets de famille, contrat de mariage, copie de la pièce d'identité, adresse et profession de tous les héritiers
- Donations antérieures effectuées par la personne décédée (date, montant, bénéficiaire) (1)
- Biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation ou possédés avant le mariage

**Actifs bancaires**

- Numéros du ou des comptes bancaires et livrets et adresses des banques ou établissements financiers (1)
- trois derniers relevés du compte courant (1)
- Contrats d'assurance-vie au nom de chacun des époux (1)

### **Revenus divers**

- Avis de pensions retraites ou bulletin de salaire (1), et numéro de Sécurité Sociale du défunt.
- Contrats de location (la personne décédée, en tant que bailleur, percevait un loyer) et dernière quittance de loyer (1)
- Aides perçues (sociales ou autres)
- Indemnisation allouée à la personne décédée dans le cadre d'une procédure judiciaire (fournir le jugement)
- Reconnaissance de dette si la personne décédée avait consenti un prêt non intégralement remboursé au décès (1)

### **Actifs immobiliers**

- Détail des maisons, appartements, locaux commerciaux, forêts et terrains possédés, même en indivision, en France ou à l'étranger (titres de propriété, si appartement identité du syndic et règlement de copropriété)
- Une estimation du (des) bien(s) immobiliers détenu(s) par le défunt et son conjoint. Pour cela, vous pouvez contacter M. Cyril GERARD, négociateur au sein de l'Etude au **02.55.65.01.57** afin qu'il réalise cette estimation sans frais.

### **Véhicules**

- Carte grise du ou des véhicules automobiles, motos, bateaux et avis de valeur (1)

### **Sociétés**

- Statuts à jour des sociétés dans lesquels la personne décédée détient des parts ou actions et dernier bilan (1).
- Pacte d'associé
- Attestation comptable de la position du compte courant d'associé
- Engagement de conservation des parts ou actions de société (engagement DUTREIL).

### **Fonds de commerce, artisanal, libéral ou agricole**

- Acte d'acquisition du fonds de commerce, artisanal, agricole ou libéral, en France ou à l'étranger, copie du bail et des contrats d'exploitation, dernier bilan

### **Passif**

- Dernier avis d'impôt sur le revenu
- Derniers avis de taxes d'habitation et de taxes foncières
- Dernière déclaration d'impôt sur la fortune immobilière (IFI)
- Contrats de location (le défunt était le locataire)
- Sommes dues au jour du décès (prêts non soldés...)
- Références du contrat mutuelle

**Prévoir le versement d'une provision de 200,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées**

(1) s'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant.